Survol du programme

Marge de crédit non garantie

Réservé aux conseillers à titre d'information

Marge de crédit non garantie B2B Banque

Si vos clients désirent faire un emprunt, mais qu'ils ne souhaitent pas être soumis aux restrictions qui sont associées à un prêt personnel, la Marge de crédit non garantie B2B Banque peut constituer la solution idéale.

Il est rapide et facile d'en faire la demande. Une fois la demande approuvée, vos clients auront immédiatement accès aux fonds pour effectuer des placements, des rénovations résidentielles, le paiement de dettes à intérêt élevé ou même pour prendre des vacances bien méritées. Les clients bénéficient d'une liberté totale relativement à la façon dont ils utilisent et gèrent les fonds. Notre centre de service télébancaire mettra en place un accès en ligne et/ou par téléphone de façon à ce que les clients puissent consulter leurs soldes de compte, virer des fonds, payer des factures et plus encore.

Caractéristiques

- Taux d'emprunt concurrentiels liés au taux préférentiel[1].
- Limite de crédit de 5 000 $ à 50 000 $[2].
- Versement mensuel minimum : 3 % du solde impayé ou 25 $, selon le montant le plus élevé.
- 50 premiers chèques gratuits.
- Droit de tirer des chèques de façon illimitée.
- Nombre illimité de paiements directs Interac[3].
- Nombre illimité de virements et de paiements de factures en ligne ou au moyen du SIRV[4].
- Les conseillers obtiennent une commission de suivi annuelle de 25 pb, laquelle est versée sur le solde de clôture quotidien.

Pour en apprendre davantage sur B2B Banque ou la Marge de crédit non garantie B2B Banque, communiquez avec nous en composant le **1.866.884.9407** ou visitez le site **b2bbanque.com**.

B2B BANQUE

Barème des frais

Marge de crédit non garantie

À compter du 1er mai 2010

Caractéristiques du produit

Limite de crédit[2]	De 5 000 $ à 50 000 $
Taux d'intérêt	Visitez le site **b2bbanque.com** pour consulter les taux d'intérêt en vigueur[5].
Versement mensuel minimum	3 % du solde impayé ou 25 $, selon le montant le plus élevé.

Frais courants

Frais d'administration	Aucuns frais
Nombre d'opérations	Nobre illimité d'opérations gratuites
Chèques	Première commande de 50 chèques : gratuite. Le coût des chèques supplémentaires variera en fonction du nombre de chèques commandé.
Droit de tirer des chèques	Gratuit
Paiements directs Interac[3]	Gratuit
GAB de la Banque Laurentienne[6]	Gratuit
Retraits GAB d'autres institutions financières	Réseau Interac (au Canada) : 1,50 $ par effet. Réseau PLUS[3] (à l'extérieur du Canada) : 3,00 $ par effet.

Frais de service pour Internet ou le SIRV

Accès à Internet ou au SIRV[4]	Gratuit
Virements entre des comptes de B2B Banque ou des comptes d'autres institutions financières au Canada	Gratuit
Paiements de factures	Gratuit
Paiements de factures	Gratuit

Autres frais

Relevés mensuels	Gratuit
Effet retourné	5 $
Chèques sans provisions	50 $

[1]Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel que retient et affiche de temps à autre B2B Banque à titre de taux de référence en vigueur (le « taux préférentiel »). [2]Sujette aux conditions de prêts de B2B Banque et sous réserve d'une approbation. [3]La Banque Laurentienne du Canada est une utilisatrice autorisée de la marque. [4]SIRV : système interactif de réponse vocale (service télébancaire). [5]Les taux d'intérêt indiqués peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. [6]GAB : guichet automatique bancaire. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de dépôt et n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers. B2B Banque n'appuie et n'encourage aucun programme ou stratégie d'investissement. Le présent document est destiné exclusivement aux courtiers en dépôt et aux conseillers financiers accrédités, à titre informatif. Tous les frais sont assujettis aux taxes fédérales et provinciales s'il y a lieu et peuvent être modifiés sans préavis. ®B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.

Réservé aux conseillers à titre d'information